

Nos références : COM034834 du 07/12/2021
Compte client : 05900944
Vos références : CDE DEV0180046-1 - ORANGE SA
Adresse de livraison

SI CONTACT
400 rue Pierre Berthier
ZI LES MILLES
13797 Aix en Provence Cedex 3
France

Adresse de facturation

SI CONTACT
400 rue Pierre Berthier
ZI LES MILLES
13797 Aix en Provence Cedex 3
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04
N° TVA intra. client :

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 67726 du 08/12/2021</u>					
MAINTENANCE SERVICE	MAINTENANCE SERVICE SERENITE 12 MOIS Contrat de maintenance annuel comprenant: MAINTENANCE SERVICE SERENITE 12 MOIS DU 1ER JANVIER 2022 au 31 DECEMBRE 2022 COMPRENANT: - Maintenance des 3 salles sur demande par mail avec un temps d'intervention de J+1. - Accès à notre plateforme à notre Hotline permettant l'ouverture de ticket et l'édition de rapport d'intervention - Pas d'échange standard (le stock de spare sera prévu par le client afin d'effectuer le changement du matériel le cas échéant) d'Orange Campus - En cas de panne, mise en place d'une solution alternative - 1 Maintenance préventive par an comprenant la révision de l'ensemble des salles, nettoyage des filtres, nettoyage des chemins optiques et dépoussiérage. - 2 Maintenances curative - une remise de 8% sur les pièces et main d'oeuvre pour les réparations du matériel hors garantie	1	1 400,00	1 400,00	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	1 400,00 €
1	20,00	1 400,00	280,00	Total TVA	280,00 €

Conditions de règlement :
Echéance : 31/01/2022
Virement à 45 jours fin de mois
Domiciliation DWPro :
SOCIETE GENERALE
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34
Total TTC
1 680,00 €
Devise : EUR
Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)